

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2009

Le conseil municipal s'est réuni le 20 février 2009, salle de réunion de la mairie transférée chemin du Vieil-Fort, à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Daniel DEWALLE, Maire.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEWALLE (Maire), M. KOPACZYK, Mme CLIQUET, M. SZARZYNSKI, Mme HOURRIEZ, M. LEFEBVRE, M. CLARABON, Mme RUCKEBUSCH (Adjoints), MM. LEFEBVRE Daniel-Edouard, DUBOIS, MARKIEWICZ, DELPIERRE, PETIT, LOUCHART, Mmes LAMPIN, DERICBOURG, PASSEPONT, LANCIAL, GOLLIOT, SOUILLART, OLESZAK, MM. MOUTON, MADAJEWSKI, Mme PONCHEL.

### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme POHIER (à Mme CLIQUET), Mme CARRETERO (à M. KOPACZYK), M. PUST (à M. SZARZYNSKI), Mme SKONIECZNY (à Mme HOURRIEZ), M. MARCINIAK (à Mme PONCHEL).

Soit : 24 présents, 5 excusés ayant donné procurations soit 29 votants

Monsieur Jean-Paul CLARABON est désigné secrétaire de séance. Il donne lecture du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2008.

Monsieur Daniel MOUTON estime que dans le compte-rendu, même s'il n'est qu'une synthèse des débats comme le stipule l'article 24 du règlement intérieur, certains propos sont un peu sortis de leur contexte, et qu'il peut de ce fait y avoir des amalgames. Il cite le cas de la suppression du demi poste d'Atsem à l'école Copernic qui est de la responsabilité municipale, alors que la suppression des RASED est une décision gouvernementale. Cette précision n'apparaissant pas dans le compte-rendu, le groupe « Union pour Houdain » votera contre.

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2008 est adopté par 24 voix pour et 5 voix contre.

## DELEGATIONS AU MAIRE - INFORMATIONS

*Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la mise en œuvre des délégations que celui-ci lui a confiée :*

a) en application de la délibération n° 2008-020 du 11 avril 2008 modifiée par la délibération du 26 septembre 2008.

### MARCHES PUBLICS - INFORMATION - DECISIONS :

2008/019 B : location de décors lumineux - marché attribué la Société ITC, location SARL à MARSEILLE

2008/020 : Fourniture de matériaux de plomberie sanitaire - du 1<sup>er</sup> janvier au 15 juillet 2009 : marché attribué aux Ets FERNAGUT à ST MICHEL SUR TERNOISE

2008/021 : Fourniture de matériaux électrique et éclairage public du 1<sup>er</sup> janvier au 15 juillet 2009 : marché attribué à la Sté REXEL France SAS à PARIS

2008/022 : Fourniture de carburant pour l'année 2009 : marché attribué à la Sté TOTAL à PARIS LA DEFENSE

2008/023 : Traitement des déchets ultimes, des déchets amiantés, transport et tri des déchets valorisables pour l'année 2009 : marché attribué à la Sté SITA NORD à VALENCIENNES

2008/024 : Assurance Flotte automobile - année 2009 : marché attribué à la SMACL à NIORT CEDEX

2008/025 : Assurance des Bâtiments communaux - année 2009 : marché attribué à la SMACL à NIORT CEDEX

2008/026 : Assurance Responsabilité Civile - Protection Juridique - année 2009 : marché attribué à la SMACL à NIORT CEDEX

2008/027 : Assurance Risques Statutaires - année 2009 : marché attribué aux Assurances VIGREUX - CAPAVES PREVOYANCE à BETHUNE

2009-001 : Entretien du terrain de football - Stade Carlier - Année 2009 : marché attribué à la Sté ISS ESPACES VERTS, reconductible 3 fois

2009-002 : Fournitures courantes et services pour les services techniques - Environnement - Cadre-de-Vie - Urbanisme - produits et matériaux pour aménagements urbains - Année 2009 : marché attribué à la SAS PENEZ-HERMANT à FRUGES, reconductible 3 fois

**2009-003** : Fournitures Gazon - Engrais - Produits Phytosanitaires - Année 2009 : marché attribué à la SA CARNEAU FRERES EUROGAZON à ORCHIES, reconductible 3 fois

**2009-004** : Matériel et outillage pour services espaces verts - Année 2009 : Marché attribué à la Sté GUILLEBERT à RONCHIN, reconductible 3 fois

**2009-005** : Signalisation verticale et horizontale et signalétique locale et spécifique - Année 2009 : marché attribué à JML Communication visuelle à MERICOURT, reconductible 3 fois

**2009-006** : Fleurissement des bâtiments communaux et de la ville - Année 2009 : marché attribué à la SARL ROGEAU SERRES à HOUDAIN, reconductible 3 fois

*a) en application de la délibération n° 2008-021 du 11 avril 2008 (autorisation d'ester en justice)*

**2009-010** : Affaire POWEO C/ la COMMUNE D'HOUDAIN - AUDIENCE du 10/02/09 au TA de Lille - Autorisation à Monsieur le Maire d'ester en justice.

*Monsieur Daniel MOUTON remarque que l'information de cette dernière décision est postérieure à sa date d'effet.*

*Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de l'information sur les délégations confiées et qu'il donnera quelques précisions en fin de réunion sur l'affaire POWEO.*

## BUDGET - FINANCES - COMMUNICATION

### **1 - BLUEBACKUP - CONTRAT DE SERVICE DE PROTECTION DE DONNEES INFORMATIQUES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec la société BLUEBACKUP un contrat afin de sécuriser les données informatiques communes aux différents services par des sauvegardes automatisées, le montant du contrat est de **99,00 €** par mois.

### **2 - SURVEILLANCE DES OPERATIONS FUNERAIRES - REVALORISATION DES VACATIONS.**

*Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint, délégué aux finances et à la communication, précise que les vacations allouées aux commissaires de police n'avaient pas été revalorisées depuis le 1<sup>er</sup> avril 1994, et que l'article 5 de la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, permet une revalorisation comprise entre 20,00 et 25,00 €. Il ajoute que le bureau municipal propose de fixer la vacation au montant le plus bas à savoir 20,00 € parce que ce sont les familles qui paient.*

*Monsieur Daniel MOUTON s'étonne que ce montant n'ait pas été revalorisé depuis 15 ans.*

*Monsieur Marc KOPACZYK lui répond que la loi qui permet cette revalorisation est du 19 décembre 2008.*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009, le montant des vacations allouées aux commissaires de police pour leur mission d'assistance des opérations funéraires à **20,00 €**.

### **3 - AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CESU**

Afin de permettre aux habitants d'utiliser le chèque emploi service universel (CESU) pour le règlement de leur participation financière aux garderies périscolaires, et à d'autres modes de gardes des enfants de 3 à 6 ans qui seraient mises en place par la commune, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'affiliation de la commune au centre de remboursement du CESU, et sollicite l'agrément d'encaissement auprès de cet organisme.

## CULTURE

### **4 - ADHESION A « DROIT DE CITE » - REGULARISATION - ANNEE 2009.**

*Monsieur Christian DUBOIS, Conseiller délégué à la culture, aux fêtes et aux cérémonies, rappelle que le conseil municipal avait délibéré lors de sa séance du 19 décembre dernier sur cette question, mais que depuis le conseil d'administration de l'association « Droit de Cité » avait transmis d'autres éléments qui rendent nécessaire la modification de la précédente délibération en faisant passer le coût par habitant de 0,60 € à 0,66 €.*

*Monsieur Daniel MOUTON souligne que cela fait 10% d'augmentation.*

Monsieur Marc KOPACZYK lui répond que cela ne fait que 470,00 € de plus, que c'est justifié par l'installation dans de nouveaux locaux (moins vétustes), et l'embauche de salariés en CDD pour faire face au développement des actions culturelles proposées. Il ajoute : « on ne va pas s'en plaindre ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier sa délibération du 19 décembre 2008 concernant l'adhésion de la commune à l'association « Droit de Cité » pour un montant de 0,66 € par habitant en lieu et place de 0,60 € prévu, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat initial.

## **TRAVAUX - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE - URBANISME**

### **5 - TRAVAUX MAIRIE - AVENANT N° 1 AU LOT N° 9 - ELECTRICITE - ALARME - TELEPHONIE**

Monsieur Richard MARKIEWICZ, Conseiller délégué aux travaux, au développement économique, à l'environnement, au cadre de vie et à l'urbanisme, indique que plusieurs aménagements doivent être opérés en fonction de nouveaux besoins, en particulier en matière de câblage informatique et d'éclairage, et qu'il convient de signer un avenant au lot n°9 du marché des travaux de la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n°9 « Electricité - Alarme - Téléphonie » pour un montant de 10.000,00 € afin d'effectuer les travaux supplémentaires suivants :

- ✓ suppression de l'éclairage extérieur du parking et du passage piétonnier prévu dans le marché initial et remplacement par un éclairage de type encastré dans un mur de clôture à construire le long de l'accès piétonnier
- ✓ ajout des prises groupées 10/16 Ampères câblées et de prises type RJ 45 double câblée téléphonie / informatique et câblées informatique au rez-de-chaussée, à l'étage 1 et aux combles/local archives, afin de compléter le réseau de distribution informatique
- ✓ installation d'un fourreau de 32 mm entre le local informatique et la terrasse accessible en prévision de la mise en place d'une liaison WIFI entre la Mairie et d'autres bâtiments communaux et particulièrement dans l'immédiat avec le C.C.A.S.

### **6 - CESSION D'UN TERRAIN AUX AMBULANCES DUFRESNES (ZAL)**

Monsieur Richard MARKIEWICZ, Conseiller délégué aux travaux, au développement économique, à l'environnement, au cadre de vie et à l'urbanisme, indique que la SARL Ambulances DUFRESNES d'HOUDAIN a fait connaître son accord pour l'acquisition d'un terrain libre d'occupation situé dans la ZAL rue Gallieni pour un montant de 43.000,00 € (frais de notaire en sus).

Madame Gertrude OLESZAK demande combien il y aura de véhicules.

Monsieur Richard MARKIEWICZ répond que la société dispose de 13 ambulances et de 2 taxis et qu'elle envisage la création de 2 emplois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réaliser cette vente et à signer les actes et conventions s'y rapportant.

### **7 - SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS - TRAMWAY**

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint, indique qu'il s'agit pour le SMT de lancer la procédure de concertation publique pour la réalisation des lignes de tramway comme cela est prévu par les dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, il convient de définir les modalités de concertation publiques préalables. Il précise qu'une présentation aux élus du projet sera faite le vendredi 13 mars 2009 avant la séance du conseil municipal consacrée au débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Daniel MOUTON souligne que, s'il n'est pas opposé au tramway, des questions sont toutefois posées comme celle de l'impact de cet aménagement sur la politique du logement.

Monsieur le Maire répond qu'à cette heure rien n'est ficelé, aucun tracé n'est définitif, et qu'il s'agit, pour l'instant, de mettre en place les réunions publiques où chacun pourra exprimer ses propositions. On n'en est au temps du débat.

Monsieur Daniel MADAJEWSKI se dit pas convaincu du bien fondé de ce projet, il a l'impression que cela est imposé par Artois Comm. sans concertation.

Monsieur Richard MARKIEWICZ répond que justement c'est la concertation qui se met en place et qu'il y aura des commissions où les élus houdinois pourront s'exprimer.

Monsieur Marc KOPACZYK ajoute que d'autres communes comme Marles-les-Mines et Divion aimeraient que le tramway les traverse, la commune d'Auchel est scandalisée de ne pas avoir le tramway.

Le conseil municipal, par **24 voix pour et 5 abstentions**, donne un avis favorable aux modalités proposées de mise en place de la concertation des élus et de la population par le Syndicat mixte des transports (SMT) dans le cadre du projet de réalisation d'une ligne de tramway, à savoir :

- Un dossier de concertation et un registre de recueil d'observations mis à disposition dans les mairies ;
- Des réunions publiques dans les communes traversées ;
- Des expositions dans les communes traversées ;
- Une plaquette de présentation du projet distribuée à l'ensemble des ménages du territoire du SMT ;
- Une information sur le site Internet du SMT ;
- Une conférence de presse.

Monsieur le Maire intervient pour souligner qu'il a du mal à comprendre l'attitude des élus du groupe « Union pour Houdain » : « Vous réclamez la concertation, comme nous la revendiquons, et lorsque celle-ci se met en place vous vous abstenez. J'avoue ne pas comprendre votre attitude, elle est complètement illogique. »

#### **8 - MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE TRANSFORMATEUR - E.R.D.F**

Monsieur Richard MARKIEWICZ, Conseiller délégué aux travaux, au développement économique, à l'environnement, au cadre de vie et à l'urbanisme, précise qu'il s'agit d'implanter sur le domaine public un transformateur dans le cadre des travaux d'enfouissement d'une partie du réseau haute tension.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec Electricité Réseau Distribution France (ERDF) la convention de servitudes concernant la mise à disposition d'un terrain de 5,53 m<sup>2</sup> situé rue du 19 mars afin d'y implanter un transformateur.

#### **9 - PROJET « LES JARDINS DU PONT BETES » - ETUDES PREALABLES**

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint, délégué aux finances et à la communication, indique qu'un projet de réalisation d'un espace naturel préservé, appelé « les jardins du pont Bêtes » et se situant Chaussée Brunehaut, a été initié par le service environnement de la commune. S'inscrivant pleinement dans les orientations du P.A.D.D., donc du P.L.U. de la commune, le dossier a été adressé au Conseil régional, au Conseil général et à Artois Comm. pour solliciter auprès de chacun d'entre eux des aides techniques et financières nécessaires à sa réalisation. Il précise qu'une première rencontre a eu lieu le mercredi 28 janvier 2009 et que la représentante de la Région a indiqué que le projet pouvait bénéficier tant du point de vue de l'étude que de la réalisation d'une aide cumulée (FEDER, Région) allant jusqu'à 80% du montant engagé par la commune. Les services du Département et d'Artois Comm. (les éco-gardes notamment) apporteront une aide technique.

Monsieur Marc KOPACZYK propose d'engager, sans attendre, la seconde phase du projet : celle de sa réalisation qui pourrait s'étaler sur 2, voire 3, années budgétaires suivant les possibilités de la commune, en lançant, dans un premier temps, une étude environnementale et un levé topographique afin de quantifier les besoins en travaux et plantations, et ainsi monter rapidement le dossier de demande de subventions. Il propose, pour cela d'inscrire la somme de 15.000,00 € au budget primitif 2009.

Monsieur Daniel MOUTON s'étonne qu'il n'y ait pas eu de réunion de la commission sur ce projet.

Madame Sonia LANCIAL demande si l'on va garder le nom « Pont Bêtes ».

Monsieur Marc KOPACZYK répond qu'avant de réunir la commission, il était préférable de se renseigner sur les possibilités d'aides financières pour la réalisation de ce projet, et que le nom fait référence à l'histoire mais qu'en définitive c'est le conseil municipal qui décidera.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la réalisation d'un espace naturel préservé, chaussée Brunehaut, et, dans ce cadre, la réalisation d'une étude environnementale et d'un levé topographique, pour lesquels la somme de 15.000,00 € sera inscrite au budget primitif.

**VŒUX - MOTIONS**

## **10 - LIBERATION DE FLORENCE CASSEZ - PROPOSITION DE MOTION**

*Monsieur le Maire présente la motion en soulignant que la multiplication de ces initiatives, des mobilisations au niveau des communes notamment, apporte une aide importante pour la libération de nos compatriotes injustement emprisonnés, ou pris en otage, en mettant en lumière le respect des droits.*

*Monsieur Daniel MOUTON rappelle que lorsque cela ne concerne pas directement Houdain, le groupe « Union pour Houdain » refuse de participer au vote des motions, mais cela n'empêche pas les uns et les autres de signer à titre personnel les pétitions.*

*Ce que complète Madame Jocelyne PONCHEL qui indique qu'à titre personnel et au niveau associatif, elle a déjà signé les pétitions qui circulent.*

**Le conseil municipal, par 24 voix pour et 5 refus de vote, adopte la motion suivante :**

« Le conseil municipal d'Houdain, réuni ce jour, tient à exprimer son soutien à Florence CASSEZ, jeune femme originaire du Pas-de-Calais, incarcérée au Mexique, où elle a été arrêtée le 9 décembre 2005.

Le 25 avril 2008, Florence CASSEZ a été condamnée par la justice mexicaine à une peine de quatre vingt seize années de prison ferme.

Une demande de mise en liberté a été immédiatement rejetée, car elle est exclue par le droit mexicain lorsqu'une condamnation est intervenue. En revanche, l'examen de la procédure d'appel est en cours, et celle-ci devrait prendre plusieurs mois.

Florence CASSEZ a eu le tort d'être au mauvais moment au mauvais endroit. Il suffit de s'attarder quelques instants sur son dossier pour être stupéfait du caractère hautement fantaisiste de ces accusations.

Aucun élément ne justifie, en effet, tant sur la forme que sur le fond, que Florence CASSEZ soit encore emprisonnée. Aucune charge sérieuse ne peut être retenue à son encontre tant le caractère mal fondé des poursuites est avéré. Selon son avocat, les conditions mêmes de son interpellation ainsi que le non-respect des règles procédurales et des droits fondamentaux conduisent à s'interroger légitimement sur la nature et la réalité des griefs qui lui sont reprochés.

Sans chercher à remettre en cause la souveraineté de l'Etat mexicain, **le conseil municipal d'Houdain souhaite s'associer à la mobilisation en faveur de Florence CASSEZ, et tient à lui apporter, ainsi qu'à sa famille, son soutien, sa compréhension et tous ses encouragements. »**

## **11 - MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DE SALAH HAMOURI**

*Monsieur le Maire présente la motion en indiquant que le Comité de soutien à Salah HAMOURI comprend de nombreux élus de tous bords.*

*Monsieur Daniel MOUTON rappelle qu'il y a aussi un soldat israélien retenu en otage par les palestiniens et que les familles s'écrivent. Il estime qu'il n'est pas normal de soutenir un palestinien plutôt qu'un israélien, pourquoi pas les deux.*

*Monsieur le Maire répond qu'il y a une situation qui n'est pas « normale ». Il souligne que l'ONU en 1947 a décidé la création de 2 états en Palestine, un état israélien et un état palestinien. Or, depuis que l'état d'ISRAËL existe il empêche l'existence de la PALESTINE (guerre, camps, blocus, mur...). La mobilisation internationale est très importante. Pour que ces deux états puissent exister chacun, les armes doivent être déposées d'un côté comme de l'autre.*

**Le conseil municipal, par 23 voix pour, 1 abstention et 5 refus de vote, adopte la motion suivante :**

« Le conseil municipal d'Houdain, réuni en sa séance du 20 février 2009 apporte son soutien au comité national de soutien à Salah Hamouri et demande la libération immédiate de ce jeune franco palestinien de 23 ans.

Ce qu'on lui reproche ? Etre passé trois mois avant son arrestation devant le domicile de Yossef Ovadia, chef du parti Shas, rabbin connu par ses positions extrêmes.

Ce fait banal, joint à l'accusation (du reste non fondée) de son appartenance au FPLP, ont conduit le tribunal militaire israélien installé en territoire palestinien à considérer que Salah Hamouri avait «l'intention » d'intenter à la vie de cette personne.

Alors qu'aucune preuve concrète n'a pu être représentée et que son habitation a été fouillée au peigne fin par les services spéciaux israéliens qui n'ont rien trouvé y compris dans le disque dur de son ordinateur, Salah Hamouri, bien qu'innocent, a été ainsi condamné à 7 ans de prison pour un « délit d'intention ».

## **Notre jeune compatriote français est donc un otage.**

Il est l'otage de l'occupation israélienne qui juge ceux qu'elle opprime. Il est l'otage de la « justice » militaire israélienne qui l'a contraint à s'accuser faussement sous peine d'une sanction plus lourde s'il refusait son chantage. Il est l'otage de la politique intérieure israélienne, le parti Shas soutenant le gouvernement Olmer finissant.

Malgré toutes les démarches effectuées et les assurances prodiguées, Salah Hamouri est toujours en prison tandis que son cas fait l'objet d'un silence assourdissant.

Dans ces conditions, nous estimons de notre devoir en tant que défenseurs des droits de l'Homme partout dans le monde, de nous mobiliser plus fortement encore, dans la diversité de nos positions ou situations, afin d'entreprendre une véritable campagne dynamique et unifiée pour obtenir la libération de notre compatriote Salah Hamouri.

***A cette fin, nous décidons, de soutenir avec force le « comité national de soutien à Salah Hamouri » pour faire connaître son cas et obtenir sa libération. »***

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **SOUTIEN AU MOUVEMENT SOCIAL DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

*Monsieur le Maire fait la déclaration suivante :*

*« Au 29<sup>ème</sup> jour de grève générale en Guadeloupe, le pire est survenu.*

*Monsieur Jacques BINO, agent des impôts, délégué syndical de la CGTG, et militant actif du mouvement culturel AKIYO a été tué par une balle à proximité d'un barrage tenu par des jeunes d'un quartier populaire de POINTE-A-PITRE face à un cordon de gendarmes mobiles.*

*Je vous propose d'observer une minute de silence à la mémoire Jacques BINO.*

*La disparition brutale de ce syndicaliste risque d'aggraver une situation déjà très tendue.*

*On ne peut pas rester insensible à ce qui se passe en Guadeloupe.*

*Si la violence ne résout rien, elle est, en Guadeloupe, comme ailleurs, alimentée par d'autres violences, et par des attitudes méprisantes à l'encontre des gens qui expriment leurs légitimes revendications à vivre mieux.*

*Je vous propose d'exprimer par une motion le soutien du conseil municipal à nos concitoyens des départements d'outre-mer. »*

*Monsieur Daniel LEFEBVRE, maire-adjoint délégué aux sports et à la vie associative, ajoute que les préoccupations exprimées par les populations d'outre-mer rejoignent celles des populations de la métropole, elles concernent en particulier le pouvoir d'achat. Le pouvoir ne répondant que par les pirouettes de Sarkozy. Il a été élu par accident et sortira de la même façon.*

Le conseil municipal, par **24 voix pour et 5 refus de vote**, adopte la motion suivante :

« La Guadeloupe est paralysée par une grève depuis 5 semaines, la Martinique depuis 3 semaines, la mobilisation s'organise en Guyane et à la Réunion.

Comme le souligne Huguette BELLO, députée de la Réunion : « pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 1946, les « quatre vieilles colonies » sont sur les mêmes revendications. »

Or, prendre comme première mesure le renforcement du nombre de gendarmes mobiles n'est, sans doute, pas la meilleure preuve de la volonté de dialogue et de prise en compte des revendications exprimées. Cela relève plutôt du mépris vis-à-vis de nos concitoyens d'outre-mer.

La principale revendication des grévistes : la hausse de 200 euros sur les 41 000 bas salaires de l'île est pleinement justifiée. Le secrétaire d'état, Yves Jégo, en avait pris l'engagement écrit, l'Etat ne doit pas se « défiler » en renvoyant la balle aux partenaires sociaux.

Au lieu d'employer la force contre les grévistes et les manifestants, l'Etat français doit jouer son rôle et assurer l'égalité et la continuité territoriale.

**Le Conseil municipal de la ville d'HOUDAIN, réuni ce 20 février 2009 :**

- **apporte son soutien** aux luttes « contre la vie chère et la pwofitasyon » et **sa solidarité** aux peuples de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion,

- **demande** au Président de la République d'apporter, au-delà des promesses qui sont loin de correspondre aux attentes de nos concitoyens des départements d'outre-mer, dans les meilleurs délais une réponse politique d'une autre envergure. »

## QUESTIONS ORALES

### 1 - Où en est-on de l'état d'avancement du C.U.C.S ?

*Madame Marie-Christine CLIQUET, maire-adjoint déléguée à la jeunesse, indique que dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (C.U.C.S.) 3 dossiers de demande de subvention ont été déposés/ Le premier concerne les actions culturelles pour un montant de 93.247,00 € avec une subvention accordée de 50%, le second dossier est axé sur la santé pour un budget global de 20.816,50 € subventionnée aussi à 50%. Le troisième dossier que nous avons présenté concernait les tableaux interactifs pour les écoles d'un montant de 30.060,00 €, le département l'a rejeté parce qu'il y a trop de demandes des communes pour cet équipement. Elle ajoute que des cofinancements de la CAF dans le cadre du contrat « Enfance-Jeunesse » ainsi que la participation des familles sur certaines actions viennent compléter la participation financière de la commune.*

### 2 - Comité des fêtes - peut-on avoir les anciens statuts, les statuts remaniés ? Quand va-t-on se mettre en ordre de marche ? (abrogation des anciens statuts, bilan financier de clôture...)

*Monsieur Christian DUBOIS, conseiller délégué à la culture, aux fêtes et cérémonies, répond que les nouveaux statuts vont être adressés avant la réunion qui devrait avoir lieu vers le 15 mars.*

*Monsieur Daniel MOUTON souligne que le conseil municipal est en place depuis presque un an et que la question du comité des fêtes n'est toujours pas réglée.*

*Monsieur Christian DUBOIS rétorque qu'il a fallu plus de trois mois pour récupérer auprès de l'ancienne présidente, par ailleurs candidate sur la liste « Union pour Houdain », les comptes et les carnets de chèque et que cela n'a pas facilité la résolution de la question du comité des fêtes.*

*Monsieur le Maire ajoute que la municipalité voulait faire les choses dans la sérénité et que cela a pris du temps.*

### 3 - Commission santé - citoyenneté : (1<sup>ère</sup> réunion le 2 février). Quels sont les projets de la commune pendant ce mandat ?

*Madame Pascale HOURRIEZ, maire-adjoint déléguée à la santé, à la prévention et à la citoyenneté, répond que la commune n'a pas attendu que la commission se réunisse pour mettre en place des projets. Les projets en partenariat, en particulier avec la Maison intercommunale de prévention et de promotion de la santé (MIPPS), seront poursuivis, la création de la commission a pour but d'avoir un référent afin de favoriser l'information sur les actions en cours et la réflexion sur le développement d'autres actions. Au titre des projets de prévention de la santé, il y a lieu à mettre en place des moyens pour le brossage des dents lors des services de restauration scolaire, ou encore la nécessité de se laver les mains, sans oublier la recherche de l'équilibre alimentaire en particulier avec l'intervention d'une diététicienne. Un second axe à développer c'est celui de l'implication des parents. Pour cela, il est nécessaire de développer leur information. Il est, par exemple prévu la mise en place de conférences publiques comme celle qui aura lieu en novembre 2009 avec pour thème « les jeux dangereux des ados ». Pour ce qui est de la citoyenneté, une première rencontre « au bout de la rue » sera suivie d'autres afin de permettre aux habitants d'une rue, d'un quartier, de rencontrer les élus d'une autre manière et de leur exprimer en direct leurs préoccupations, mais aussi leurs idées sur ce qui fait leur vie de tous les jours.*

### 4 - Commission culture : Absence chronique de certains élus, c'est pourtant une commission importante.

### 5 - Commission éducation : même constat, heureusement il y a le personnel municipal, mais peut-il participer au débat ?

*Monsieur le Maire se propose de répondre aux deux questions en même temps. Il indique que la multiplication des réunions (municipales et intercommunales) ne facilite pas la participation des élus. On ne peut pas être partout en même temps en particulier lorsque l'on est salarié. En ce qui concerne la participation du personnel municipal aux débats des commissions, elle est autorisée ou pas par le président de la commission.*

*Monsieur Daniel MOUTON estime que d'être seulement à 3 ou 4 en commission, cela pose la question de se faire remplacer comme on pouvait le faire lors du précédent mandat.*

*Monsieur le Maire rétorque que cela ne se fait nulle part ailleurs.*

*Monsieur Marc KOPACZYK, ajoute un trait d'humour, en soulignant qu'avec le recul de l'âge de la retraite il sera de plus en plus difficile aux élus encore salariés de participer aux réunions.*

## **6 - Année du sport : Aurons-nous un budget détaillé avant le budget primitif ?**

Monsieur Daniel LEFEBVRE, maire-adjoint délégué aux sports et à la vie associative, répond que oui. Il ajoute que les éléments du budget ont été présentés lors de la réunion du jeudi 19 février à laquelle n'ont pas participé les membres de la commission « sports » désignés par le groupe « Union pour Houdain » alors que la convocation avait été adressée en temps et en heure. Il précise toutefois les grandes lignes du budget « année du sport » qui, entre subvention exceptionnelle aux associations et financement d'actions, correspondent à 7.500,00 €, auxquels il convient d'ajouter 5.000,00 € pour l'organisation du « forum des associations » et 1.000,00 € pour la communication complémentaire.

## **7 - MJVA : un bilan financier annuel exhaustif, sera-t-il fourni en amont du budget primitif et de la commission finances ? Nous aimerions connaître la part communale exacte (hors subvention).**

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, répond qu'il n'y a aucun problème, que cela sera évoqué lors de la commission de finances qui aura lieu le 16 mars prochain. Madame Marie-Christine CLIQUET, maire-adjoint déléguée à la jeunesse, ajoute que tous les éléments seront adressés avec la convocation de la réunion de la commission jeunesse.

## **8 - Antenne : Quelle est, ou sera l'attitude de la mairie suite aux craintes exprimées par les habitants proches de l'antenne SFR ? (bientôt doublée par Orange).**

Monsieur le Maire indique que la commune agira comme elle le fait à chaque fois, dans la concertation entre les habitants et les opérateurs. Il rappelle toutefois que la charte de l'Association des maires de France (AMF) détermine une distance minimale de 100 m pour l'implantation des antennes par rapport aux écoles maternelles, aux crèches et maternités. Les distances ont été mesurées : en ce qui concerne les antennes implantées sur les châteaux d'eau rue de Verdun leur distance avec l'école maternelle Marie-Curie est de 240 m ; pour ce qui est de celle de la rue du Moulin la distance est de 360 m par rapport à l'école maternelle « Les Colombes ». Monsieur le Maire ajoute que pendant une dizaine d'années il a distribué des tracts dans le secteur de la rue du Moulin et que personne ne l'a jamais interpellé sur la question de l'antenne. Il précise que s'il s'avérait que l'implantation d'une antenne relais entraînait des problèmes de santé pour les habitants les plus proches, chacun sait qu'il n'hésitera pas à prendre un arrêté pour interdire l'implantation. Dans le cas qui est exposé, Monsieur le Maire propose d'intervenir auprès des opérateurs pour la mise en place d'une concertation.

## **AFFAIRE « POWEO » :**

Monsieur le Maire fait un point sur cette affaire en indiquant que si le tribunal administratif a suspendu son arrêté municipal, la société POWEO a annulé son action contre l'arrêté (le même) de Madame le Maire de DIVION. Il ajoute qu'une trentaine de communes du Pas-de-Calais et de la région ont contacté la commune pour avoir une copie de l'arrêté. Il souligne enfin que de nombreuses personnes ayant signé des contrats en mai ou en septembre 2008, témoignent du montant élevé des factures qu'elles doivent payer aujourd'hui. Monsieur Marc KOPACZYK évoque, à son tour le cas d'un habitant, client depuis octobre 2008, qu'il a vu lors de sa permanence de cet après-midi, et qui vient de recevoir une facture de 517,00 € pour deux mois avec menace de coupure par POWEO en cas de non paiement. Il a invité cette personne à s'adresser au C.C.A.S. pour engager les démarches afin qu'il ne soit pas coupé de gaz et d'électricité.

Séance levée à 20 h 30

**Prochaine réunion du conseil municipal :  
VENDREDI 13 MARS 2009 EN MAIRIE**

**18 h - présentation du projet tramway par le Syndicat mixte des transports (SMT)**

**18 h 30 - Séance avec à l'ordre du jour : le débat d'orientation budgétaire**